



Formulaire relatif au service de transfert électronique de fonds

À votre demande, TD Waterhouse Canada Inc. (« TD ») peut transférer des fonds de votre compte non enregistré TD directement dans votre compte bancaire détenu auprès de toute institution financière au Canada. Pour profiter de ce service, vous devez remplir ce formulaire et le remettre à une succursale TD avec un chèque portant la mention ANNULÉ.

Réservé à l'usage interne : (tous les champs sont obligatoires)

Centre de coûts/N° de succ. :

ID de connexion : _____

Nom de l'employé de la TD : _____

Employés de Gestion de patrimoine : Dans le cas d'une institution financière autre que TDCT, numériser le formulaire dûment rempli et tout chèque ANNULÉ et soumettez-les dans l'application TRAC.
Succursales TDCT seulement : Dans le cas d'une institution financière autre que TDCT, numériser le formulaire dûment rempli et tout chèque ANNULÉ et soumettez-les par courriel à TD.WealthManagementEFTSetupRequests@TD.COM ou à TDWMEFT@TD.COM
Objet : Demande d'établissement d'un TEF
*L'adresse courriel générique ci-dessus peut être utilisée pour les modifications de la fréquence ou du montant d'un TEF actuel; vous n'avez pas à y joindre ce formulaire.

Les employés de la TD qui soumettent le présent formulaire doivent confirmer l'identité du client et obtenir les approbations appropriées avant de le soumettre.

Numéro de compte TD : _____

Nom du ou des titulaire(s) du compte : _____

Cocher une case :

- TEF récurrent
- Configuration d'un compte bancaire pour TEF non récurrent

Cocher une case :

- Nouvelle demande - Remplir les sections A (s'il y a lieu) et B
- Modification - Remplir les sections A, B ou C
- Annulation - Remplir la section C

Choisir une option : Dollars canadiens Dollars américains (institution canadienne seulement)

Veuillez prévoir jusqu'à 48 heures pour l'établissement du TEF ou pour les modifications apportées au service de transfert électronique de fonds.

A. Fréquence des TEF récurrents (seulement)

Un seul TEF récurrent peut être établi par compte.

- Hebdomadaire
- À la quinzaine
- Bimensuel
- Mensuel
- Trimestriel
- Semestriel
- Annuel

Montant : _____ \$ Date initiale de paiement : _____
(JJ/MM/AAAA)

Si la date tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le TEF sera traité le jour ouvrable précédent. Si le solde du compte est inférieur au montant du paiement demandé, seul le montant disponible sera viré.

B. Configuration d'un compte bancaire pour TEF

Pour l'établissement d'un TEF récurrent, un seul compte bancaire peut être inscrit. Pour les TEF non récurrents, il est possible d'inscrire un maximum de trois comptes bancaires. Si le maximum est atteint, inscrire ci-dessous les renseignements relatifs au nouveau compte bancaire et indiquer quel compte doit être supprimé dans la section C.

Inscrire mon compte-chèques ou d'épargne TD Canada Trust :

N° de l'institution N° de la succursale N° du compte

Inscrire mon compte-chèques autre que TD Canada Trust. Prière de joindre un ou des chèques portant la mention ANNULÉ (le nom du client doit être préimprimé sur le chèque)

C. Supprimer les comptes bancaires suivants du service TEF :

N° de l'institution N° de la succursale N° du compte \$
Dans le cas d'un TEF récurrent, indiquer le montant

N° de l'institution N° de la succursale N° du compte

Je demande à la TD de respecter toute directive verbale que je donne modifiant mes directives portant sur le montant du transfert, la fréquence des transferts ou ma participation au service de transfert électronique de fonds (les « directives verbales »). La TD sera en droit de considérer que ces directives verbales auront la même force exécutoire que des directives écrites par moi et ne sera pas tenue de vérifier ces directives verbales. Par les présentes, je dégage la TD de toute responsabilité et je conviens de l'indemniser de tout coût ou dommage découlant ou résultant de toute mesure prise ou non relativement aux directives verbales.

Signature du titulaire du compte

Date

REMARQUE : Veuillez faire signer tous les signataires autorisés (s'il y a lieu) pour les comptes non-personnels. Les comptes conjoints ne nécessitent pas des signatures multiples.

TD Waterhouse Canada Inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. - Membre Fonds canadien de protection des épargnants.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.